



# Communiqué de presse

Date

23 mai 2017

---

## La COMCO interdit l'opération de concentration de Ticketcorner avec Starticket

**La Commission de la concurrence (COMCO) interdit l'opération de concentration de Ticketcorner avec Starticket. La nouvelle entité aurait renforcé une position dominante capable de supprimer la concurrence efficace sur le marché de la distribution de billets par un tiers.**

Ticketcorner et Starticket offrent d'une part aux organisateurs de concerts, spectacles etc. des services de distributions pour leurs billets d'entrée. Ces services comprennent la distribution physique et en ligne de billets (distribution par un tiers), de même que la médiatisation des spectacles (p.ex. publicité dans les médias et présence sur les réseaux sociaux). D'autre part, Ticketcorner et Starticket mettent à disposition des organisateurs des solutions logicielles leur permettant de distribuer leurs billets eux-mêmes (auto-distribution).

L'opération de concentration prévoyait que Starticket devienne une filiale à 100% de Ticketcorner. L'examen approfondi mené par la COMCO a démontré que le marché de l'auto-distribution n'aurait pas été problématique. En revanche, sur le marché de la distribution par un tiers, il existe des indices forts que Ticketcorner détient déjà actuellement une position dominante. L'opération envisagée aurait permis aux deux entreprises de contrôler le marché suisse de la distribution par un tiers, capable de supprimer la concurrence efficace sur ce marché. En plus, les liens des entreprises avec les deux groupes de médias Ringier et Tamedia, auxquelles elles appartiennent, auraient renforcé la position de l'entité sur le marché (effets de conglomérat).

Dans le cadre de son analyse, la COMCO a étudié la position des entreprises actuellement actives sur le marché et pris en compte des entrées potentielles de nouveaux acteurs. La COMCO a en outre examiné l'évolution du marché et le rôle joué par des entreprises comme Spotify, Facebook ou encore Google. La COMCO est arrivée à la conclusion que les acteurs actuels et potentiels, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies, n'étaient en l'état pas suffisamment importants pour permettre de discipliner le comportement de la nouvelle entité. La COMCO n'a pas non plus trouvé de charges ou de conditions qui auraient pu être imposées à la nouvelle entreprise, afin de pouvoir autoriser l'opération envisagée. Cette dernière a dès lors été interdite.

A ce jour, Ticketcorner SA appartient à la holding Ticketcorner, qui est détenue par Ringier et CTS Eventim. Starticket est propriété de Tamedia.

La décision de la COMCO peut être attaquée devant le Tribunal administratif fédéral.

**Contacts / Renseignements :**

Prof. Dr Vincent Martenet Président	021 692 27 46 079 506 73 87	vincent.martenet@comco.admin.ch
Dr Rafael Corazza Directeur	058 462 20 41 079 652 49 57	rafael.corazza@comco.admin.ch
Dr Olivier Schaller Vice-directeur	058 462 21 23 079 642 62 88	olivier.schaller@comco.admin.ch